

Burundi : des médias sanctionnés "pour manquement à la loi"

@rib News, 04/05/2018 Source Xinhua Le Conseil National de la Communication (CNC) au Burundi a décidé vendredi de suspendre pour six mois la diffusion dans le pays de la BBC et de la VOA, et pour trois mois la publication de la rubrique "Annonces et Publicités" du journal officiel "Le Renouveau", pour manquements à la loi burundaise régissant la presse.

Les radios internationales BBC Londres et Voix de l'Afrique (VOA), "sont suspendues de diffusion sur le territoire national du Burundi pendant six mois à partir du 7 mai 2018 pour raison de manquements à la loi régissant la presse et la déontologie professionnelle", a affirmé Karenga Ramadhan, président du CNC. Plus précisément, a-t-il ajouté dans un point de presse, la BBC est sanctionnée pour avoir fait fi de la note de mise en garde lui envoyée en date du 16 mars 2018 pour qu'elle prenne toujours en compte les principes d'équilibre de l'information et de la vérification rigoureuse des sources chaque fois que ses journalistes traitent les informations sensibles sur le Burundi. La goutte qui a fait déborder le vase est un article diffusé par le service "BBC Afrique" en date du 12 mars 2018 qui, selon le CNC, portait préjudice à la cohésion nationale. Le CNC accuse la BBC d'avoir incité en date du 24 avril 2018 dans l'émission de "l'invité de la semaine" au cours de laquelle, selon le CNC, "le présentateur n'a pas pu ramener à l'ordre un ressortissant burundais dans la logique et du sens du sujet traité". "Les propos de cet intervenant ont été jugés déplacés, exagérés, non diffamatoires, portant même atteinte à la réputation du chef de l'Etat", incitant à la haine ethnique, au conflit politique et à la désobéissance civile", a ajouté Karenga Ramadhan qui dit avoir déposé une plainte sur son bureau le gouvernement du Burundi. En ce qui concerne la VOA, le régulateur national des médias au Burundi l'accuse d'avoir violé les dispositions de la loi sur la presse en continuant de diffuser une partie de ses émissions en utilisant une application de diffusion en ligne d'une radio dont la fréquence avait été retirée par le CNC en septembre 2017. En plus, continue le CNC, la VOA a diffusé dans ses émissions des 4, 5, 17 et 26 avril 2018 "des informations jugées comme très tendancieuses et contraires aux règles de la profession, portant préjudice, d'un côté, aux relations du Burundi avec les Nations Unies, et poussant, de l'autre côté, à la haine politique, au déséquilibre de l'information et au manque de vérification rigoureuse des sources". Le journal officiel "Le Renouveau" a quant à lui été suspendu pour trois mois dans sa rubrique "Annonces et Publicités", pour avoir publié en d'autres langues que le français conformément à sa déclaration de publication du 15 janvier 2004, selon le CNC. Cet organe de régulation a également mis en garde deux stations de radio locale, Isanganiro et CCIB-FM+, pour n'avoir pas respecté leurs cahiers des charges signés avec le CNC, et la Radio France Internationale. Cette dernière est accusée d'avoir diffusé deux fois respectivement en mars et en avril dernier des informations sur le référendum constitutionnel au Burundi affirmant, selon le CNC, "que le décret fixant le calendrier de la campagne pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 contenait une disposition selon laquelle toute personne qui aura exprimé le vote négatif est passible de harcèlement, de poursuites et d'emprisonnements". Ces informations ont été jugées par le CNC de tendancieuses et mensongères.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});